



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Représentativité des organisations professionnelles

Question écrite n° 39258

Texte de la question

M. Gérard Leseul attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la représentativité des organisations professionnelles. Les entreprises artisanales du bâtiment sont confrontées à une réalité particulièrement surprenante en matière de représentativité patronale. En effet, l'organisation professionnelle qui décide dans le champ social n'est pas celle comprenant le plus d'adhérents mais celle dont les entreprises adhérentes emploient le plus de salariés. Ce mode de représentativité donne un poids plus important aux grandes entreprises, au détriment des artisans et entreprises de proximité du secteur du bâtiment. Le 22 avril 2021, lors de l'intervention de la ministre à l'assemblée générale de la CAPEB à Paris, Mme la ministre affirmait que la situation n'était pas satisfaisante et qu'il convenait de trouver une solution « par le haut ». Ainsi, il souhaite connaître les mesures qu'elle envisage pour instaurer plus d'équité dans la représentativité professionnelle entre les petites et les grandes entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Leseul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39258

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4525

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)